

Engagements qualité



Publié sur Réseau des GRETA d'Alsace (<https://www.gip-fcip-alsace.fr>)

Engagements qualité

Le GIP FCIP Alsace et le réseau des Greta sont engagés dans la démarche qualité pour l'obtention du label EDUFORM inscrit sur la liste du Cnefop

Le label Eduform, un périmètre élargi

Toutes les structures de formation continue de l'éducation nationale peuvent bénéficier, pour l'ensemble de leurs prestations, d'un seul et même label qualité lisible et attractif : le label Eduform.

Ce label s'appuie sur le référentiel AFNOR BP X50-762 (version 2016). Le ministère de l'éducation nationale a, en effet, fusionné en un seul label ses précédents référentiels qualité en formation professionnelle continue : le référentiel AFNOR BP X50-762, support du label GretaPlus et le référentiel AFNOR BP X50-752, support du label VAE+.

Eduform couvre, par ailleurs, un ensemble de prestations plus large que les deux précédents labels :

- l'accueil, l'information, l'accompagnement, le suivi des candidatures, la formation,
- le bilan, l'évaluation, l'aide à l'orientation, à la construction de projet et à l'insertion socioprofessionnelle, l'accompagnement vers et dans l'emploi,
- l'organisation de la recevabilité des dossiers de validation des acquis de l'expérience (VAE), l'accompagnement des candidats et des jurys de VAE,
- la préparation et la passation d'examens, de concours et de certifications,
- l'étude et le conseil auprès des organisations.

Eduform est attribué par le ministre de l'éducation nationale. Il est délivré pour trois ans après la réalisation d'un audit national. Chaque année, un audit de contrôle est organisé pour confirmer ou non l'attribution du label.

Le label Eduform garantit aux clients et bénéficiaires le respect des 13 engagements de service suivants :

1. Accès rapide et guidé à l'information sur l'offre de service ;
2. Qualité d'accueil ;
3. Conseil personnalisé sur les prestations et leurs possibilités de financement ;

4. Proposition d'une large gamme de prestations ;
5. Co-construction d'une réponse sur mesure ;
6. Contractualisation avec le bénéficiaire sur les objectifs, les contenus et les modalités de la/des prestation(s) ;
7. Accompagnement, suivi, évaluation et réajustement du parcours du bénéficiaire tout au long de la prestation par un référent dédié ;
8. Adaptation à chaque prestation et pour chaque bénéficiaire des locaux et des moyens pédagogiques, méthodes, supports, outils et matériel de la prestation ;
9. Évaluation et reconnaissance des acquis et certification ;
10. Qualification(s) et compétence(s) des intervenants garanties et développées tout au long de la vie ;
11. Prise en compte de la satisfaction des clients et des bénéficiaires ;
12. Amélioration continue des prestations et des formations ;
13. Prise en compte des attentes des parties prenantes en matière de Responsabilité Sociale des Organisations et de Développement Durable